

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Réalisation d'un projet d'une résidence de 39 logements

Adresse du projet : 309 avenue de Lardenne

Maître d'ouvrage : SSCV Résidence 309

Maîtrise de conception : Architecte CDC

I. Contexte

L'opération est soumise, à une concertation publique conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et conformément aux modalités définies par la délibération du 9 mai 2021.

Le présent document tire le bilan de cette concertation, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme stipulant que :

« Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager [...] situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2 ».

En l'espèce, le projet de réalisation d'un bâtiment est soumis à une concertation préalable.

II. Modalités de la concertation préalable

En application de la Délibération municipale n°21_005, les modalités de la concertation préalable étaient les suivantes :

Modalités de concertation :

- La concertation a été organisée du 29 avril 2024 au 29 mai 2024 inclus.
- Pendant la durée de concertation, le dossier était consultable :

Au format numérique sur le site internet de la Mairie : www.mairie-tournefeuille.fr rubrique « Urbanisme et grands projets » sous-rubrique « Concertations publiques ».

- Pendant la durée de concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pouvaient être formulées :

Par voie électronique, à une adresse électronique dédiée à la concertation : concertation-publique@mairie-tournefeuille.fr

Le dossier de présentation du projet a permis au public d'appréhender :

- La localisation du projet,
- Sa destination,
- Ses caractéristiques principales,
- La desserte du projet par les équipements publics,
- L'aménagement des abords.

Le dossier de présentation du projet comprenait également des documents graphiques.

III. Présentation du projet

Le projet immobilier est porté par SSCV Résidence 309 en tant que maître d'ouvrage et Architecte CDC en tant que maîtrise de conception. Il s'agit d'un projet de construction de 39 logements.

Le projet s'implante 309 avenue de Lardenne sur la commune de Tournefeuille.

Sections cadastrales :

AT 4 - AT 5 - AT 6 d'une surface 4 287 M2.

Le projet est situé en zones UC et UBb du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

IV. Bilan de concertation

- Observation par voie électronique :
1 contribution le 18/05 : un administré voisin du projet a rencontré Nicolas DUPUY (SSCV Résidence 309) et Cyrille DAL-COL (Architecte CDC) qui ont accepté d'apporter certaines modifications à leurs plans afin de diminuer les nuisances de co-visibilité ce qui a été apprécié.
- Conclusion :
Le projet a fait l'objet d'une contribution. Il est réputé favorable.

Tournefeuille, le 06/06/2024

Le Maire,

